



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DELIBERATION n°5 du 14/09/2026 – Adhésion à la charte partenariale pour la définition d'une politique de recouvrement du Service de Gestion Comptable de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18 heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Boisbreteau, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Duban, Président du Syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary.

Date de convocation : 08 septembre 2026

Nombre de délégués : 31 délégués

Quorum : 16

Présence : 20

Pouvoir : 3

TABLEAU DES PRESENCES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS									
TITULAIRES			PRESENCE	VOIX EXPRIMEE	SUPPLEANTS			PRESENCE	VOIX EXPRIMEE
M.	BALARESQUE	Frédéric	Excusé		M.	GARNIER	Denis	x	1
M.	CARPENTIER	Laurent	Excusé		Mme	JONNEAU	Katia		
M.	DUBAN	Jean-Philippe	x	2	Mme	KRIER	Fabienne		
Mme	LAUD	Gaëlle	x	1	M.	LACAZE	Bruno	Excusé	
Mme	MARTINEZ	Amélie	Excusée		M.	PRUGUE	Sébastien	x	1
M.	PETIT	Christophe	Excusé		M.	VERDON	Joël		

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE									
TITULAIRES			PRESENCE	VOIX EXPRIMEE	SUPPLEANTS			PRESENCE	VOIX EXPRIMEE
M.	BOUCHÉ	François	x	1	M.	LADREYT	Stéphane		
Mme	DELPECH	Anne	x	1	M.	MAUDET	Didier		
M.	GADRAT	Aurélien	Excusé		M.	TALLON	Stéphane	x	1

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE									
TITULAIRES			PRESENCE	VOIX EXPRIMEE	SUPPLEANTS			PRESENCE	VOIX EXPRIMEE
M.	LEZIN	Yohann	x	1	M.	EPAUD	Yann	Excusé	

COMMUNAUTE DE COMMUNES FRONSADAIS

TITULAIRES			PRESENCE	VOIX EXPRIMEE	SUPPLEANTS			PRESENCE	VOIX EXPRIMEE
M.	BENETEAU	Eric			Mme	GONZALEZ PASQUET	Bernadette		
M.	GIRAUD	Pierre	x	1	Mme	MAUBERT SBILE	Karine		
Mme	GISTAIN	Marie-Angèle	Excusée		Mme	VIGIER	Valérie		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

TITULAIRES			PRESENCE	VOIX EXPRIMEE	SUPPLEANTS			PRESENCE	VOIX EXPRIMEE
M.	BARCINA	Olivier	Excusé		M.	ARSICAUD	Pascal		
M.	BEGON	Philippe	x	1	M.	CANTIN	Damien		
M.	DEVEAU	Jean-Claude	x	2	Mme	CAYSSIALS	Claire		
M.	GRAVOUIL	Michel	Excusé		M.	CHARRON	Olivier		
M.	LAPARLIERE	Alain	x	1	Mme	COURTES	Anne-Laure		
M.	LEBRETON	Georges	Excusé		M.	DEBIEN	Vincent		
M.	MASERO	Michel			Mme	DURAND	Catherine		
M.	OLLIVIER	Michel	x	1	Mme	GAY	Clémentine	Excusée	
Mme	PELLERIN	Maire-Thérèse	Excusée		M.	LAMOUREUX	Frédéric		
M.	THIBAUD	Mathieu	x	1	M.	MICHONNEAU	Adonis	Excusé	
M.	VALLAEYS	Michel	x	1	Mme	NIEL	Josette	x	1
M.	VERGUET	Emmanuel	x	2	M.	PERONNEAU	Samuel	Excusé	

COMMUNAUTE DE COMMUNES LATITUDE NORD GIRONDE

TITULAIRES			PRESENCE	VOIX EXPRIMEE	SUPPLEANTS			PRESENCE	VOIX EXPRIMEE
M.	CHARRIER	Guillaume			M.	DENECHAUD	Laurent		
M.	DUPONT	Noël			M.	DIDIER	Dominique		
M.	GAUDRY	Jean-Jacques	Excusé		M.	HEURTEL	Régis	x	1
M.	LABEYRIE	Jean-Paul	x	1	M.	RAFFENAUD	Romain		
M.	SOPENA	Patrice			M.	RATEL	Cédric		
M.	VEZIAT	Romain	Excusé		M.	TARIF	Eric	x	1

Secrétaire de séance : Monsieur Laparlière

Assistaient à la réunion :

M. LONDEIX, chargé de mission milieux aquatiques en charge des missions de direction

M. HEUREUDE, chargé de mission milieux aquatiques

Mme GUIRAT-GILLIS, chargée de mission Natura 2000,

Mme BOUYSSSET, responsable administrative et financière



DELIBERATION n°5 du 14/09/2026 – Adhésion à la charte partenariale pour la définition d'une politique de recouvrement du Service de Gestion Comptable de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin

La présente charte, élaborée en partenariat avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin, définit une politique de recouvrement des recettes.

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant ainsi à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent renforcer leur collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission du titre jusqu'à son recouvrement, y compris contentieux.

Ce document fixe les grandes lignes du partenariat, ainsi que les engagements des signataires.

M. Le Président propose d'adhérer à cette charte.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1617-5 et D1611-1
Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux, codifié à l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide d' :

ADHERER à la charte partenariale pour la définition d'une politique de recouvrement du Service de Gestion Comptable de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin

AUTORISER le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Votes : Contre : 0

Pour : 23

Abstention : 0

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège du syndicat,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception pour le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Pour copie conforme,

Fait à Galgon

Le 15 septembre 2026

Le Président,

Jean-Philippe DUBAN

SMGBV SAYE GALOSTRE LARY
Mairie
2 Esplanade Charles de Gaulle
33133 GALGON